CODO INFO

MAGAZINE MUNICIPAL DE CODOGNAN

Mot du Maire p 3
Infos Mairie p 4
Communication Mairie p 8
Communauté de Communes p 10
Vie municipale p 12
Travaux et réalisations p 14
Manifestations p 15
Vie des associations p 16
Nos péquélets p 20
Infos en plus p 22
Nouvelles installations p 23
Infos Pratiques

n° 20
JUIN 2010

- **Directeur de la publication** : Michel Julien - Maire
- **Comité de rédaction** : Marie-Madeleine Arcaro
Marie-Hélène Medda - Sylvette Cazellet
Lucile Charnot - Roland Coste - Suzette Bessède
- **Crédits photos** : Mairie, membres des associations
- **Conception graphique** : Valérie Pène
- **Impression** : Delta Color
- **Tirage** : 1100 exemplaires
- **Dépôt Légal** : en cours

le mot du MAIRE

Voilà les beaux jours revenus après un hiver long, rigoureux et des neiges tardives !

Notre région a été épargnée par les grosses intempéries hivernales, ce qui n'a pas été le cas des communes situées sur les côtes atlantiques auxquelles nous avons apporté notre solidarité au travers d'une subvention.

A ce jour, la situation financière de Codognan est satisfaisante. C'est pour cela que lors du vote du budget 2010, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes communales. Le budget de fonctionnement est équivalent à celui de 2009, quant à l'investissement, il est supérieur au vu de la réalisation d'un certain nombre de projets tels que la révision du POS en PLU, la réhabilitation de la Mairie et de la Bibliothèque. Il est vrai que certains aménagements créeront des désagréments pendant un certain temps, mais c'est pour le bien de tous.

Je ne vous cache pas que notre municipalité rencontre une crise. Des élus ont soudainement donné leur démission devant des dissensions dans la ligne de conduite des affaires municipales : sont en cause notamment des questions d'urbanisme.

Très prochainement, des élections complémentaires permettront aux électeurs de désigner de nouveaux élus en remplacement de ceux qui ont fait le choix de démissionner avant la fin de leur mandat.

Mais que la population se rassure, les 10 élus restants et moi-même continuerons à gérer la commune dans l'intérêt général.

Je remercie vivement les adjoints et les conseillers municipaux qui me soutiennent depuis l'élection de mars 2008, m'apportant toute l'énergie nécessaire pour assurer au mieux ma mission envers vous.

Enfin, je terminerai sur une note d'optimisme avec la mise en place du Conseil Municipal Jeunes qui s'est déroulée dernièrement dans l'enthousiasme. Les jeunes élus vont ainsi participer à la vie de la commune et feront la découverte de la vie citoyenne.

Codognanaises, Codognanais, je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée et je tiens plus que jamais à la mériter.

Michel Julien

Compte rendu des conseils municipaux

Conseil Municipal du 14 janvier 2010

> Intercommunalité

- Adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de Protection des sites pour le maintien et la défense des traditions et coutumes camarguaises.
- Approbation de l'adhésion de nouvelles communes (Dions, St Chaptes, Ste Anastasie et Serhnac) au SCOT SUD GARD.

> Finances

- Report du vote sur la demande de subvention de l'association « Sauve qui peut » (Prévention).
- Révision des loyers des appartements en référence à l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

> Divers

- Autorisation pour l'organisation d'un Festival de musique chrétien, sous réserve du respect des mesures de sécurité.
- Octroi d'une subvention de 600 € à l'association « Terre des Enfants » pour l'envoi d'un container pour les sinistrés d'Haïti.

Conseil Municipal du 4 mars 2010

> Finances

- Approbation du plan de financement pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement hydraulique et de protection des zones habitées pour les communes de Vergèze et Codognan.

> Subventions

- Refus d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations « Cod'Artist » et SOC.
- Octroi d'une subvention de 385,50 € au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés).
- Octroi d'une subvention de 500 € au Carrefour des Communes dans le cadre de l'aide aux communes sinistrées de la Côte Atlantique.

> Personnel

- Créations d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à 15 heures 20 hebdomadaires et d'un poste de Brigadier de Police Municipale à temps plein.

> Divers

- Signature d'une convention avec Mr et Mme Capitani pour la mise à disposition d'un terrain dans le cadre des jardins familiaux.

Conseil Municipal du 12 avril 2010

> Finances

- Approbation du Compte Administratif 2009 avec un excédent d'investissement de 135 796,96 € et un excédent de fonctionnement de 95 711,69 €.
- Approbation du Compte de Gestion du Trésorier.
- Affectation de résultat : l'excédent de fonctionnement est conservé à la section de fonctionnement.
- Amortissement sur 10 ans de la subvention d'équipement versée en 2008 au Syndicat du Moyen Rhôny.
- Amortissement sur 5 ans de la subvention d'équipement versée au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Vistre.
- Approbation des subventions versées aux différentes associations codognanaises.
- Approbation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000 € avec la Caisse d'Epargne.
- Extension de la Régie Droits de Place aux spectacles organisés par la Mairie.

> Urbanisme

- Relance de la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec validation des objectifs proposés et des modalités de concertation.

Le budget de 2010

Acte juridique et essentiel du Conseil Municipal, il autorise les dépenses et les recettes pour l'année civile. Il traduit les orientations de la municipalité en matière d'organisation de la vie du village : services rendus à la population, entretien du patrimoine municipal, aménagements à venir…

Le budget se décompose en deux sections : Le fonctionnement et l'investissement.

Le fonctionnement qui sert à financer les services rendus à la population de la commune.

L'investissement sert à financer les travaux d'implantations ou d'améliorations des structures municipales écoles, stades, arènes, aires de jeux et espaces verts.

Chacune de ces sections doit être votée en équilibre.

Un excédent de recettes en fonctionnement peut servir à autofinancer des investissements mais jamais l'inverse.

> De quoi sont composées les recettes :

Il y a 4 principales sources de recettes :

• **Les impôts** constitués de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non bâti dont les taux sont votés par le Conseil Municipal.

• **La taxe professionnelle** quant à elle, est perçue par l'intercommunalité (Communauté de Communes Rhony-Vistre-Vidourle) qui reverse à la commune au prorata des activités commerciales et industrielles. Le taux est voté par l'intercommunalité tout comme celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

• **Les dotations** de l'Etat, du département et de la région, attribuées selon des critères bien précis, les subventions de fonctionnement, les subventions pour certains travaux.

• **Les emprunts** pour financer l'investissement uniquement.

• **Les dons et legs, les revenus d'immeubles, les différents services rendus aux usagers** (prêt de salles).

> De quoi sont composées les dépenses :

Il y a 3 types de dépenses :

• **Les dépenses de fonctionnement :** salaires et charges sociales des agents municipaux, entretien courant des bâtiments et espaces publics, l'action sociale,les subventions aux associations, le remboursement des intérêts des emprunts…

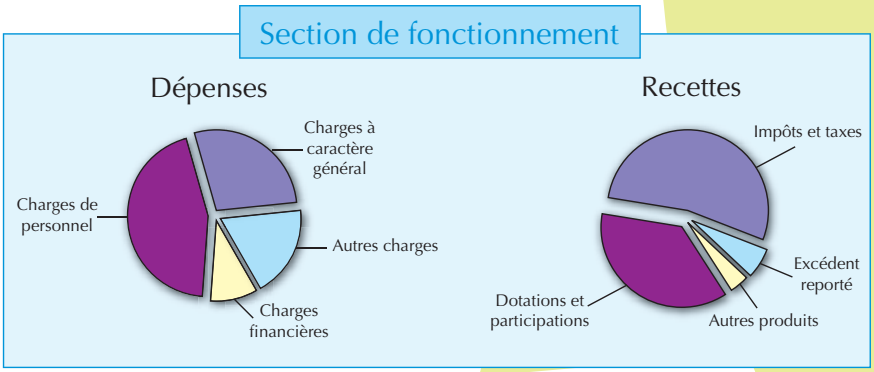

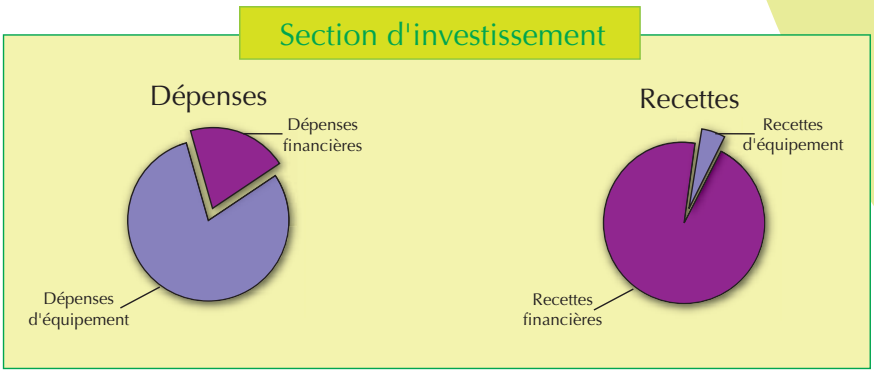

• **Les dépenses d'investissement :** remboursements d'emprunts, achat de gros matériel, constructions ou rénovations de bâtiments, achats de terrains…

• **Le remboursement de l'emprunt :** uniquement le remboursement du capital emprunté.les intérêts étant payés par la section fonctionnement .
Pour 2010 le budget s'élève à :
Section fonctionnement : 1 485 056 €
Section investissement : 822 879 €

Le compte administratif du budget 2009 laisse apparaître un excédent de 95 711,69 €.

> Les taux d'imposition 2010 :

En votant un budget équilibré, sans augmentation du taux d'imposition, le Conseil Municipal a fait preuve de sagesse.

Certes, au niveau trésorerie, en ces temps difficiles où les financements n'accompagnent pas toujours les transferts de compétences, où les subventions diverses se restreignent comme peau de chagrin, nous sommes un peu justes, malgré un excédent de fonctionnement enregistré (95 711,69 €).

Cette absence de liquidités nécessite une ouverture de ligne de trésorerie de 300 000 € qui ne sera sollicitée qu'en cas d'absolue nécessité (une ligne de trésorerie pour une collectivité publique est une autorisation de découvert comme pour les particuliers).

> Taxes Locales :

Taxe d'habitation : 11,66% de la valeur locative du bien
Taxe foncière bâtie : 18,30%
Taxe foncière sur le non bâti : 73,54%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 17,75% (-0,25%)

Le PLU, où en sommes-nous ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains de 2000.

En 2004, la révision du POS a été prescrite. Pendant plusieurs mois l'équipe municipale a travaillé sur ce dossier mais les études hydrauliques exigées par la Préfecture pour définir les zones à risque ont conduit à suspendre l'élaboration du PLU pendant près de 3 ans. Les conclusions de ces études ne seront disponibles qu'à la fin de l'année 2010.

De plus, depuis 2007 le SCOT Sud Gard qui fixe des grandes orientations d'aménagement pour le sud du département est opposable.

La municipalité souhaite désormais reprendre activement l'élaboration du PLU.

Le nouveau contexte nous impose de revenir rapidement en arrière (phase 1 et 2) avant d'étudier le cœur du PLU c'est à dire la phase 3.

Notre objectif est d'arrêter le PLU (phase 4) le plus rapidement possible.

1. Diagnostic de la commune	2. Projet D'Aménagement et de Développement Durable	3. Zonage et règlement	4. Arrêt du PLU en conseil municipal.	5. Approbation du PLU en conseil municipal
Les logements, les routes, les paysages, les réseaux, l'agriculture, les commerces, le cadre de vie, les risques, le patrimoine…	Ce sont les ambitions de la commune pour les 10 années à venir.	Définition des zones Urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles Dans chaque zone indication des types de constructions autorisées.	Consultation des services de la préfecture **3 mois** Enquête publique **2 mois**	Le PLU remplace le POS

Concertation avec la population aux grandes étapes clefs

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le conseil municipal des jeunes

Ouverture sur la vie démocratique dans la commune, c'est ainsi qu'a été définie la nature de cette instance par Monsieur le Maire, lors de la première réunion de travail des enfants et des élus en charge de ce conseil municipal jeunes. Lors d'une deuxième réunion, élaboration de la profession de foi de chacun. Très impliqués, les enfants ont fait des propositions d'actions intéressantes.

Le 30 Avril, date du scrutin dans chaque établissement scolaire, au vu des résultats, le Conseil Municipal des Jeunes était constitué de :

- Jérémy Clement, Tommy Grossi, Thomas Yriarte (Ecole des Cèdres) ;
- Lucie Barrot, Lola Grenu 6e (collège la Garriguette) ;
- Cléa Baron-Joly, Julie Greneche, Denise Meyrueix 5e (collège la Garriguette) ;
- Salomé Lintz (Institut d'Alzon) ;
- Mathieu Bellot-Mauroz (la Sarrazine).

La mise en place officielle du CMJ a eu lieu le jeudi 20 mai à 18h00 en Mairie.

Les jardins familiaux

Ils seront bientôt prêts à être livrés aux administrés qui en ont fait la demande. Chaque parcelle sera équipée d'un abri et d'un point d'eau.

Le terrain a été décompacté et un apport de compost sera fait afin que toutes les conditions soient réunies pour une utilisation optimale en matière de jardinage.

Des ateliers équilibre pour prévenir les chutes

Après 65 ans, 1 personne sur 3 chute dans l'année. C'est la première cause de décès accidentel.

A l'initiative du C.C.A.S. avec l'association « Le Bon Temps » de Sommières, des ateliers « équilibre » qui ont pour but la prévention des chutes, vont se mettre en place à Codognan.

Melle Christine Gilabert, animatrice d'activités physiques pour séniors et personnes âgées, animera ces ateliers au nombre de un par semaine pendant un trimestre.

Melle Christine Gilabert tiendra des permanences pour informations à la Maison du Peuple : **Les mercredi 2 et 30 juin et 7 juillet 2010 de 16h30 à 18h00.**

Vous êtes invités à venir librement les jours cités ci-dessus, sans engagement, ou prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie :
Tel : 04 66 35 03 07

Horaires Mairie

Tel secrétariat : 04 66 35 03 07
Site de la Mairie :
http://www.codognan.com
E-Mail : mairie.codognan@wanadoo.fr
Heures d'ouverture pour les usagers

Tous les jours : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 (sauf le vendredi fermeture à 17h00).

Monsieur le Maire et les adjoints reçoivent en Mairie.
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat : 04 66 35 03 07

Informations municipales

La commune met à disposition de la population :

1) Des tables et des bancs.
Modalités :
- Un courrier de demande doit être adressé au minimum 15 jours avant la mise à disposition.
- La caution est de 70 €.
- L'enlèvement du matériel s'effectue le vendredi et sa remise le lundi selon les horaires qui auront été déterminés avec le responsable des services techniques

2) Une benne à végétaux
Sur demande au 04 66 73 53 57

Police Municipale

Monsieur Christophe Bour remplace Sébastien Burnel.

Communiqué des Services Techniques

Sauf pendant les mois de juillet et août, les services techniques collectent :
- les végétaux le 1er lundi du mois
- les encombrants le 2ème lundi du mois.

Afin de les aider dans leurs taches, merci de respecter certaines consignes.

Pour les végétaux :

Les branches doivent être ficelées et avoir la taille d'un petit fagot en longueur et volume.

Les végétaux ne doivent pas être mélangés avec des matériaux autres que des déchets verts.

Les tontes doivent être stockées dans des contenants percés et munis de anses.

Tous les déchets verts placés dans des emballages plastiques seront systématiquement refusés à la collecte.

Pour les encombrants :

Tous les cartons doivent être pliés et ficelés. Les gravats doivent être entreposés dans des récipients ne dépassant pas 60 kg et pourvus de poignées.

L'électroménager (petit ou gros) doit respecter une filière spéciale de revalorisation. Il est bon de rappeler que ces appareils contiennent des composants très dangereux pour l'environnement et ceux-ci doivent être obligatoirement récupérés par le fournisseur en accompagnement de la vente d'un appareil neuf.

Les services techniques vous remercient de votre compréhension.

Informations concernant les transports

TRANSPORT EDGARD
Pour toute information sur les horaires, le trafic des cars dans le Gard :
http://www.edgard-transport.fr/

SNCF
La gare de Vergèze-Codognan est ouverte :
- Les lundis de 6h00 à 11h00 et de 12h30 à 14h20
- Du mardi au vendredi de 7h45 à 11h45 et de 14h00 à 16h50

Tel : 08 00 88 60 91

Recensement militaire

Toute personne (garçon et fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.
Pièces à fournir :
Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) et le livret de famille.

Recensement de la population 2010

Il a été recensé 1051 logements et 2336 personnes. Ces résultats ne sont pas définitifs.

Vacances scolaires

Fin des cours :
vendredi 2 juillet 2010

Rentrée :
jeudi 2 septembre 2010

Vacances de la Toussaint :
du lundi 25 octobre au jeudi 4 novembre 2010

Vacances de Noël :
du lundi 20 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011

Dégradations

Depuis quelques mois : les incivilités, les dégradations, les détériorations en tous genres (local Cod'Artist vandalisé, feux tricolores arrachés, local 3ème âge cambriolé, panneaux de signalisation sciés) sont-elles le signe d'un désoeuvrement, d'une bêtise viscérale ou d'un sentiment de totale impunité ?

Pour les élus municipaux, elles sont source d'un casse-tête budgétaire supplémentaires, car il faut bien financer les réparations, pour le bien-être de tous. D'autre part, de nombreux véhicules privés ont été vandalisés dans Codognan.

Le Plan de Ciculation

Objet de bien des contestations, le plan de circulation va se mettre en place dès la fin de la fête votive. En effet, eu égard aux travaux entrepris dans la rue du stade, de l'affluence lors de la fête du club taurin et de la fête votive, il a été jugé plus sage de reculer sa mise en application.

La mairie publiera dans le journal local et par campagne d'affichage, la date exacte de la mise en place de ce plan, rappelant ainsi les modalités de circulation.

Les rapports de bon voisinage

Nous devons vivre, quotidiennement, les uns à côté des autres, autant le faire dans le respect de la tranquillité de tous. Pour une bonne entente entre voisins :

- Je ne gêne pas par le bruit, ni le jour, ni la nuit.
- Je ne mets pas les bouteilles de verre au pied mais dans les colonnes réservées à cet effet.
- Je ne laisse pas traîner mes poubelles vides sur le trottoir.
- Je gare correctement mon véhicule, de manière à ne pas empêcher les autres de rouler.
- Je ne laisse pas divaguer mon chien et je ne le laisse pas aboyer à tout propos.
- Je respecte les limitations de vitesse dans le village. De ce fait je respecte aussi la vie des autres, enfants et adultes.

Bref, ces règles de vie découlent du savoir-vivre ensemble.

Prévention canicule

> Quelques conseils pour les personnes âgées

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation :

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes ;
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé ;
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur ;
- Je mange normalement ;
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool ;
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Envie d'en savoir plus ?
Composez le
0 800 06 66 66

En cas de problème, appelez votre médecin ou faites le 15 (SAMU), le 18 (Pompiers) ou le 112 depuis un portable.

La Mairie et le C.C.A.S. sont à votre disposition au 04 66 35 03 07 ou M. Bour gardien de police au 06 08 89 40 30.

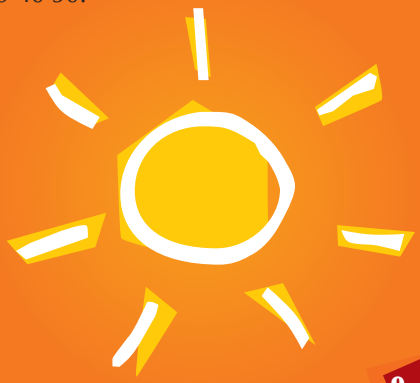

La canicule et nous...

Budget 2010 de la Communauté de Communes

Après le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget 2010, voici quelques informations.

Grâce à beaucoup d'efforts des élus et des agents administratifs, les mesures mises en place ont donné de bons résultats. Les déficits budgétaires et financiers sont en voie de résorption. C'est encourageant.

Comme l'a dit, Monsieur Jean-Baptiste Esteve, Président de la C.C.R.V.V., en conclusion du débat d'orientation budgétaire : « nos objectifs, dictés par le seul intérêt général et la gestion rigoureuse des deniers publics, doivent rester les mêmes : c'est-à-dire résorber les déficits par un contrôle renforcé des dépenses, par la continuité de l'analyse des services, tout en favorisant le développement économique créateur d'emplois, donc de richesses nous permettant de pérenniser nos services tout en recherchant la diminution des charges de nos administrés ».

Situation budgétaire de la communauté de Communes depuis le résultat de l'exercice 2007, repris en 2008 et intégrant la dette de l'état due au 31.12.2007.

Déficits au 31/12/2007		Déficits au 31/12/2008		Déficits au 31/12/2009	
Déficits Budgétaires	Déficits Financiers	Déficits Budgétaires	Déficits Financiers	Déficits Budgétaires	Déficits Financiers
-2 374 164 €	-3 868 773 €	-2 984 029 €	-3 868 773 €	-500 556 €	-1 400 000 €
Total déficits : - 6 242 937 €		Total déficits : - 6 882 802 €		Total déficits : - 1 900 556 €	

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2010

La T.E.O.M. baisse de 0.25%, c'est peu, mais cela a été possible grâce à la réorganisation du service de la collecte (re-négociation des contrats du marché des bacs et du marché de la collecte).

Si chacun d'entre nous fait un effort pour produire moins de déchets et mieux les trier alors nous pourrons peut-être diminuer encore la T.E.O.M.

Office du Tourisme

La Communauté de Communes réorganise son service Tourisme.

A compter du 1er février 2010, un point d'information est installé dans les locaux du caveau d'Héraclès.

Le personnel du caveau vous accueille pour vous communiquer les informations touristiques que vous souhaitez connaître.

La ligne téléphonique 04 66 35 45 92 est transférée au siège de la Communauté de Communes où le personnel chargé du tourisme vous répond.

Nouvelle collecte sélective

Depuis le 1er mars 2010, les jours de collecte des déchets sont :
Bacs verts : lundi et vendredi.
Bacs jaunes : mardi.

Une fois par mois, le mercredi : **papiers, journaux, revues et magazines** sont collectés séparément. Les déposer devant chez vous dans un carton, une caissette ou ficelés (ne pas les mettre dans des sacs plastiques).

Dates des prochaines collectes de papier : les mercredis 7 juillet, 4 août, 1er septembre, 9 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 22 décembre.

Il est rappelé que le passage pour la collecte des bacs jaunes, verts et des papiers et journaux se faisant très tôt le matin, **il est recommandé de les sortir la veille au soir.**

N'oubliez pas de rentrer vos bacs après le passage des camions.

Il est à noter que le service de collecte a lieu aussi les jours fériés (sauf le 1er mai).

Le calendrier du tri 2010 avec toutes les informations pratiques : conseils de tri, dates des collectes… ont été distribués dans les boîtes. Ils sont disponibles aussi au secrétariat de la Mairie.

Pour tous renseignement, le service environnement de la Communauté de Communes se tient à votre disposition du lundi au vendredi au **04 66 35 55 55**.

Accueil périscolaire de Codognan

L'accueil périscolaire de Codognan est une structure qui fonctionne principalement sur les temps d'accueil périscolaire et le temps méridien.

Cette structure est composée de deux lieux d'accueil selon que votre enfant est scolarisé à l'école maternelle ou à l'école primaire.

Pour le temps de repas, les enfants du primaire sont convoyés par bus pour rejoindre le réfectoire situé à l'école maternelle. Chaque jour ce sont jusqu'à 85 enfants et plus qui fréquentent le restaurant scolaire, c'est pour cela que régulièrement des minibus les accompagnent durant le trajet.

Tous les jours, vos enfants ont loisir de pratiquer des activités, de discuter avec les copains sur les temps d'accueil ; l'organisation mise en place doit permettre à l'enfant d'entrer au mieux dans sa journée afin de l'aborder dans les meilleures conditions.

Les accueils du soir font l'objet de mises en place d'activités, pour les primaires la possibilité leur est donnée de faire leurs devoirs sous l'œil attentif des animatrices ; pour les maternelles, jeux de société, lego, puzzles etc.

En ce qui concerne les mercredis et les vacances, les enfants de Codognan ont la possibilité de se rendre sur l'une des structures ALSH* du territoire, Vergèze (06 26 67 26 25) et Vestric (06 29 02 75 86) pour les plus proches, Aubais (06 16 19 53 52) - Aigues Vives (06 16 19 53 52) - Nages Boissières (06 18 69 07 21) - Uchaud (06 26 03 13 12) ou Gallargues (06 16 19 66 28) en fonction de vos déplacements professionnels ou de l'envie de vos enfants de pratiquer les activités proposées dans ces structures.

A ce sujet, les programmes vous sont distribués par les écoles et vous avez la possibilité de vous renseigner auprès de l'équipe d'animation pour toute information concernant les activités de loisirs proposées au sein des ALSH communautaires tout au long de l'année.

Il en va de même pour les séjours et sorties journalières proposées.

Afin de créer un lien, entre les parents et l'équipe d'animation, deux conseils d'ALSH sont programmés chaque année, un pour la période de la rentrée scolaire et un au cours du deuxième trimestre, afin de vous présenter l'été et faire un bilan sur l'année en cours. Il est important que vous soyez présents afin que chacun puisse s'exprimer.

Les vacances d'été approchant, vos enfants ont reçu les programmes des séjours et nuitées maternelles, l'inscription à ces séjours débute le 24 mai et est ouverte à tous.

Bonnes vacances à tous et n'hésitez pas à contacter l'équipe d'animation pour tout renseignement complémentaire au **04 66 71 57 12** ou **06 10 33 09 93.**

*Accueil de Loisirs Sans Hébergement

VIE MUNICIPALE

Mise en place du Conseil Municipal Jeune.

8 mai 2010
En présence des élus et de nombreux habitants de Codognan, le Conseil Municipal des Jeunes, nouvellement élu, a déposé pour la première fois une gerbe au Monument aux morts.

Monsieur C.Perea a initié les élus à l'utilisation du défibrillateur acheté par la Mairie. Le défibrillateur est en Mairie.

8 mai 2010
Diplôme d'honneur aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

Monsieur Hubert Falco, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, a souhaité, dans le cadre de cette année de commémoration du 70ème anniversaire des combats de 1940, de l'appel du général de Gaulle du 18 juin, de la naissance de la France libre et des premiers pas de la Résistance, honorer les anciens combattants de la seconde guerre mondiale en leur attribuant un diplôme d'honneur.

Lors de la commémoration du 8 mai 1945, Monsieur Michel Julien, a donc, au nom de la France et de la République, remis à Messieurs Elie Chairet, Roger Conangle, Désiré Goepp, Edmond Henry, Paul Pelissou leur diplôme. En ce qui concerne Messieurs Henri Chapelle, André Martinez, Jean Montfajon, Roger Peras et William Sfar, le diplôme d'honneur leur sera remis ultérieurement.

Archives numérisées.
Le président du C.C.C. a remis à Monsieur le Maire une série de DVD comportant les photos de plusieurs milliers d'actes de naissances, mariages et décès (période 1793 à 1932).
Ces travaux, réalisés par le groupe « Généalogie » de l'association, permettent ainsi de sauvegarder la mémoire collective de la commune.

Les services techniques municipaux

Efficacité, réactivité, valorisation du personnel communal, autant de signes positifs qui qualifient la réorganisation totale des services techniques communaux. 95% des travaux entrepris sur les bâtiments et espaces publics communaux sont réalisés par les agents municipaux, générant ainsi de sérieuses économies.

Les délégations des différentes tâches, sous l'autorité du responsable du Centre Technique Municipal : Monsieur Jean-Marie Parment, amènent, au sein de l'équipe des ouvriers, bonne entente et efficience. Chacun connaît les domaines qui lui sont dévolus et ce, en fonction des capacités de chacun.

RESPONSABLE CTM
Jean-Marie Parment

ADJOINT RESPONSABLE
Jean-Luc Viala

BÂTIMENTS
Christian Vessier

VOIRIES - ESPACES VERTS
RESPONSABLE D'ÉQUIPE
Fabrice Virebayre

Gregory Virebayre
Noël Carbonnel
Gabriel Villiod
José Risueno

2010 - Dimanche 7 mars
Codognan sous un épais manteau blanc

Dimanche 07 Mars (alors que nous n'étions qu'à quelques jours du printemps) en fin d'après-midi, Codognan a vu tomber quelques flocons de neige. Pensant qu'il ne s'agissait que d'un bref caprice du temps, tout le monde fut étonné de voir cette neige redoubler d'intensité et en quelques heures, recouvrir entièrement le village et paralyser la région. Le lendemain matin petits et grands ont découvert un Codognan croulant sous la neige, dignes des villages des hauts sommets. Cet épisode neigeux, exceptionnel en cette saison, a permis aux artistes en herbe de réaliser des bonhommes de neige plus beaux les uns que les autres, mais a tout de même occasionné de nombreux dégâts. La neige a « brûlé » nos arbres et cassé les branches.

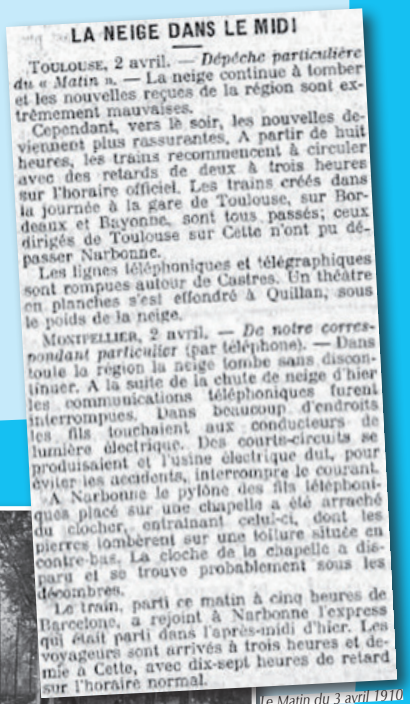

LA NEIGE DANS LE MIDI

TOULOUSE, 2 avril. — *Dépêche particulière du « Matin »*. — La neige continue à tomber et les nouvelles reçues de la région sont extrêmement mauvaises.

Cependant, vers le soir, les nouvelles deviennent plus rassurantes. A partir de huit heures, les trains recommencent à circuler avec des retards de deux à trois heures sur l'horaire officiel. Les trains créés dans la journée à la gare de Toulouse, sur Bordeaux et Bayonne, sont tous passés; ceux dirigés de Toulouse sur Cette n'ont pu dépasser Narbonne.

Les lignes téléphoniques et télégraphiques sont rompues autour de Castres. Un théâtre en planches s'est effondré à Quillan, sous le poids de la neige.

MONTPELLIER, 2 avril. — *De notre correspondant particulier* (par téléphone). — Dans toute la région la neige tombe sans discontinuer. A la suite de la chute de neige d'hier les communications téléphoniques furent interrompues. Dans beaucoup d'endroits les fils touchaient aux conducteurs de lumière électrique. Des courts-circuits se produisaient et l'usine électrique dut, pour éviter les accidents, interrompre le courant.

A Narbonne le pylône des fils téléphoniques placé sur une chapelle a été arraché du clocher, entraînant celui-ci, dont les pierres tombèrent sur une toiture située en contre-bas. La cloche de la chapelle a disparu et se trouve probablement sous les décombres.

Le train, parti ce matin à cinq heures de Barcelone, a rejoint à Narbonne l'express qui était parti dans l'après-midi d'hier. Les voyageurs sont arrivés à trois heures et demie à Cette, avec dix-sept heures de retard sur l'horaire normal.

Le Matin du 3 avril 1910

Carte postale provenant du site lameteo.org

Travaux & RÉALISATIONS

Aménagement des nouveaux locaux de la Bibliothèque à côté de l'horloge.

Par mesure de sécurité, le « dos d'âne » a été supprimé.

Canalisations Parcours de Santé
Par souci d'économie, l'arrosage peut se faire de nuit grâce à la modernisation du système.

Mise en place des grilles de protection pour les locaux de l'ancienne école maternelle.

Parcours santé
L'aire de jeux des tout-petits a été réaménagé.

Entretien des chemins par les agents municipaux.

Manifestations

Printemps poésie 2010

Depuis plusieurs années déjà, à Codognan se déroule le Printemps poésie. Le vendredi 5 mars, à la Maison du Peuple, les enfants des écoles ont participé à cette manifestation. Parents et amis des élèves ont été accueillis dans la salle de la Maison du Peuple décorée par les dessins et poèmes des enfants : portraits des mamans et illustrations des poèmes. La classe d'Isabelle (école maternelle) avait réalisé une mosaïque de poules, en collaboration avec Cod'Artist.

Les enfants des classes d'Isabelle (maternelle), d'Aurore, Pascale Bucchi et Jessie (primaire) ont chanté ou récité des poèmes sur des thèmes variés : le partage, la différence, le bonheur, les constellations... Quelques élèves ont déclamé les poèmes de leur composition.

Marie Arnaud, venue de Cavillargues, a fait partager sa passion de la poésie en déclamant quelques poèmes de son inspiration. Marie était accompagnée par son ami Georges violoniste.

Samedi 15 mai 2010

Soirée JAZZ organisée par la Commission Culture de la Mairie. Dominique DI Piazza, Codognanais, bassiste renommé dans le monde de la musique jazz, Thierry Maillard au piano, Débora Seffer au violon et Yoann Schmidt à la batterie ont enchanté le public par la virtuosité de leur interprétation et la qualité de leurs compositions. La température trop fraîche pour la saison a gêné musiciens et spectateurs. A l'initiative du C.C.C. une exposition sur l'histoire du jazz a permis à beaucoup de découvrir cet univers musical.

Trois soirées de poésie avec la bibliotheque « espace adultes »

Des paysages sauvages de Camargue, aux prés du Cailar, ces 5, 6 et 7 mars, ont été jalonnés de textes ciselés et de photographies magnifiques, dans le cadre du « Printemps/Poésie » initié par la bibliothèque du Carrefour Culturel Codognanais « Les chants de la sansouïre », lecture à plusieurs voix des textes de Tristan Cabral, poète,les photos de Didier Leclerc, de l'atelier n89,les poésies de l'association « A mots ouverts » de Fabrègues, ont concouru à faire apprécier le langage poétique, la langue châtiée, la vision éphémère certes, mais sublime, les cieux, la terre, l'eau de la Camargue. Et point d'orgue à cette manifestation, le dimanche, la présence de 4 manadières qui nous ont apporté leur témoignage, leur passion du cheval de race Camargue, leur esprit et leur espoir quant à la préservation de cette race, partie intégrante de notre patrimoine culturel. Le thème de ces 3 jours « COULEUR FEMME » fut magistralement interprété.

30 ans du Comité des Fêtes.

En février 1980, Monsieur Cugney Frédéric, Maire de Codognan et le Conseil municipal ont décidé la création d'une association au titre de la loi du 1er juillet 1901. Cette association a pour mission d'organiser les fêtes publiques du village de Codognan. Le titre de l'association est adopté à l'unanimité comme étant de « COMITE DES FÊTES DE LA VILLE DE CODOGNAN » Ce comité comprend six conseillers municipaux et trois extra-municipaux. Composition du bureau : Messieurs Christian Barlaguet (Président), Marc Bassaget (trésorier), Jean-Louis Daniel (secrétaire), Michel Montalban (vice-président), Frédéric Cugney (commissaire délégué), Marc Benoit, Eric Carbonnel, Dany Bessede, Michel Gabriel (membres).

Depuis 30 ans, le comité des Fêtes assure, avec compétence, sa mission d'organisateurs des fêtes du village.

En prévision

A l'occasion de la Fête Nationale, comme chaque année, le Conseil Municipal de Codognan et le Comité des fêtes invitent tous les Codognanais.

Mardi 13 Juillet au Parcours de Santé
17h00 : Jeux pour les enfants.
19h00 : Apéritif suivi de la grillade et soirée dansante animée par ENTR'ACTE.

Mercredi 14 Juillet aux Arènes
10h30 : Course pour la jeunesse.

Forum des associations :
Samedi 4 septembre 2010 de 15h à 19h au Foyer Communal et à la Maison du Peuple.

Semaine Bleue :
Du 18 au 24 octobre 2010 : Repas des aînés le vendredi 22 octobre.

Vie des ASSOCIAT

La Bibliothèque du C.C.C.

Depuis trente ans, la bibliothèque fonctionnait dans les locaux de la Mairie, au rez-de-chaussée.

Pour rendre accessibles à tous les bureaux d'accueil, le Conseil Municipal a décidé un réaménagement des locaux dont le transfert de la bibliothèque. En effet, celle-ci va déménager pour aller s'installer à l'ancienne école, 23 rue de la Mairie.

Désormais, les lecteurs, petits et grands seront accueillis dans un espace entièrement rénové, lumineux et fonctionnel.

Les travaux sont actuellement en cours, réalisés pour la plupart, par les ouvriers municipaux.

Le déménagement s'effectuera pendant les vacances (juillet et août) et nous espérons que l'ouverture au public de la nouvelle bibliothèque aura lieu en septembre prochain.

La Croix bleue : alcool et adolescence

A l'initiative de l'Association « LA CROIX BLEUE », un film sur l'alcoolisme des ados a été présenté samedi 17 avril 2010, à Codognan. Le docteur Fabre et Madame Thérèse Ponthieu, infirmière, ont animé les échanges.

Quelques chiffres: 3 boissons viennent largement en tête dans la consommation des jeunes de 11-15 ans : la bière (37% des jeunes européens déclarent que leur premier alcool consommé était de la bière), le vin (25%) et le champagne (21%).

Plus de 14% des jeunes européens consomment régulièrement de l'alcool (au moins une fois par semaine). Cette consommation augmente très sensiblement avec l'âge. A 15 ans, 31% des garçons et 19% des filles sont des consommateurs réguliers d'alcool. Entre 18 et 24 ans, une consommation régulière s'installe.

Environ 33% des jeunes européens âgés de 15 ans déclarent avoir connu une ivresse au cours des six derniers mois.

Il est recommandé de ne pas boire plus de :

- **2 verres** par jour en moyenne pour une femme
- **3 verres** par jour pour un homme

Croix Bleue, permanences à Codognan 2 fois par mois.

Téléphone : 04 66 71 59 30
ou 06 09 09 40 65

1 verre de boisson alcoolisée = 10/12gr d'alcool

Elimination : 0.1 à 0.15 g ou 1 verre standard par heure.

Drame Haïti

Ma Mission en Haïti

Habitant de Codognan et sapeur pompier volontaire au centre de secours de Vergèze, c'est en tant que membre de l'ESCRIM, (Élément de Sécurité Civile Rapide d'Intervention Médicalisée) que j'ai été appelé pour une mission en Haïti, deux jours après le séisme du 12 janvier 2010.

J'ai découvert là-bas la ville de Port au Prince en partie détruite, des quartiers entiers rasés, et surtout une foule immense de sans abri, un véritable désastre humain et matériel.

Nous avons monté un hôpital de campagne d'environ 1000 m² dans l'enceinte du lycée français, puis équipé en eau, sanitaires, électricité, et veillé à sa maintenance. En 12 heures la structure était opérationnelle, prête à accueillir les polytraumatisés qui s'y pressaient, pour une capacité d'environ 100 lits.

En deux semaines l'hôpital a procédé à 1200 admissions et 80 opérations. La logistique installée, nous avons ensuite assisté médecins, infirmiers et pharmaciens, en tant que pompier secouriste. Comment revient-on d'une telle mission ? Après avoir essayé de donner le meilleur de soi-même pour venir en aide à cette population meurtrie, on est changé au fond de soi. L'esprit d'équipe et la cohésion de groupe sont des éléments indispensables pour mener à bien son engagement.

Je voudrais profiter de cet article pour remercier une nouvelle fois M. le Maire Michel Julien et son conseil municipal, M. Pierre Fanguin et le Carrefour Culturel Codognanais, ainsi que Mme Carrière responsable de l'association « Terre des Enfants ».

Le samedi 23 février, je recevais la médaille de la ville de Codognan. Outre le fait de la reconnaissance, cette distinction est surtout le signe de toute la solidarité de Codognan pour Haïti.

Pierre Verdu

Monsieur le Maire, Michel Julien remet, à Mr Verdu, la médaille de la Ville de Codognan.

Croix Rouge Française

Contact : Délégation locale
CENTRE HENRY DUNANT
Rue de la Gare - 30310 VERGEZE
Tel : 04 66 35 32 27
Portable : 06 84 83 82 49

Fête Votive de Codognan : Du 16 au 20 Juin 2010

30ème anniversaire du Comité des Fêtes

MARDI 15 juin
10h00 - Animation taurine dans les arènes pour les enfants des écoles.

MERCREDI 16 juin
17h00 - Course de ligue Languedoc - Roussillon - Manades Raynaud Félix.
21h00 - Toro piscine - Manade Raynaud avec un petit veau pour les enfants.
22h30 - Bal Disco sur la place avec DJ J.Challier.

JEUDI 17 juin
12h00 - Vachette pour la jeunesse.
16h30 - Course de ligue Languedoc - Roussillon - Manades Raynaud - Blatière.
19h00 - Apéritif dansant Disco sur la place avec DJ J.Challier.
21h45 - Encierro - rue de la Mairie et rue du Rhôny.
22h30 - Bal Disco sur la place avec DJ J.Challier.

VENDREDI 18 juin
8h45 - Sortie aux près pour les classes de CM2 de l'école « Les Cèdres ».
11h45 - Abrivado - Manade Robert H.
12h00 - Vachette pour la jeunesse.
12h30 - Apéritif dansant avec orchestre.
16h30 - Royale de vaches cocardières - Manade Blatière (Trophée des vaches cocardières) avec Sauterelle, Laurence, Agathe, Térésa, Gisèle, Isis, Noëlle, Mademoiselle,
Manade Robert H. - Vaunageole
Raseteurs invités : N. Borrégo, D. Canalès, L. Galibert, G. Pérez, S. Salinési. A. Gauthier.
19h00 - Bandido Manade Robert H.
19h30 - Bal - Apéritif sur la place avec l'orchestre Exit.
21h00 - Bal à papa à la Maison du Peuple avec le « Trio Alliance ».
22h00 - Festival d'Abrivados avec 3 manades : Aubanel, Martini, Robert H.
22h30 - Bal avec l'orchestre EXIT.

SAMEDI 19 juin
« Les 30 ans du Comité des Fêtes »
Journée animée par les peñas Saint-Etienne du Grès et la Gardounenque.
9h00 - Déjeûner aux Près, à l'ancienne, offert - Manade Robert H.
11h45 - Abrivados - Manade Robert H.
12h00 - Vachette - Apéritif brasucade sur la place avec l'orchestre.
13h30 - Repas avec traiteur sur la place.
16h00 - Groupes folkloriques - Capélado avec attelages, peñas, gardians, arlésiennes, tambourinaïres avec la participation de Régine Pascal.
16h30 - Course du trophée de l'avenir - Manade Blatière - Tarif 8,00 €
Avec Sherkhan, Mintau, Panturle, Jivago, Césarion, Napoléon, Titien
Raseteurs invités : C. Garcia, M. Schuller, A. Gauthier, G. Perez, J.Aliaga, L. Galibert.
19h00 - Bandido - Manade Robert H.
19h30 - Apéritif dansant sur la place avec l'orchestre Exit.
22h00 - Course de nuit - Manade Raynaud avec inter villages Codognan-Vestric.
22h30 - Bal sur la place avec l'orchestre EXIT.

DIMANCHE 20 juin
Journée animée par la peña Los Sombréros.
8h30 - Sortie aux près - Manade Blatière avec ferrade en pays - Car gratuit, départ à 8h30 devant la Mairie.
11h45 - Lâcher de 30 taureaux dans les rues - Manade Robert H.
12h00 - Vachette - Apéritif Disco sur la place avec DJ J. Challier.
16h30 - Course de taureaux neufs – Manade Blatière.
Raseteurs invités : D. Canalès, S. Fargir, G. Perez, Malige .
19h00 - Lâcher de 30 taureaux dans les rues - Manade Robert H.
19h00 - Apéritif dansant Disco sur la Place avec DJ J. Challier.

Attractions foraines sur la Place

Le Comité des Fêtes ne répond pas des accidents.

PRESENCE 30 : proche de chez vous au quotidien

Le réseau associatif « Présence 30 » propose de services à domicile adaptés aux besoins de chacun et accessibles aux particuliers, familles, personnes âgées ou handicapées : travaux ménagers, entretien du logement, aide à la personne, garde d'enfants, accompagnements et promenades, courses, repassage, jardinage, promenade d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes…

Il est possible d'obtenir une aide financière (APA, PCH, Aide ménagère, Mutuelle…) ou de bénéficier de 50% de réduction d'impôts (selon la législation en vigueur, sous condition d'éligibilité). Les CESU préfinancés sont acceptés.

La commune de Codognan est partenaire de Présence 30 Téléasssistance. Les personnes âgées ou handicapées peuvent ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel pour s'abonner au service de téléassistance (abonnement mensuel de 18,50 € sans frais d'installation, avec une maintenance gratuite à domicile).

L'abonné est relié, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à une centrale d'écoute, à ses proches et aux services d'urgence. Il peut ainsi continuer à vivre en toute sécurité chez lui.

Sur la commune de Codognan, ce sont 54 foyers qui bénéficient de prestations de qualité, assurées par 9 aides à domicile qualifiées et formées.

Pour accéder à ces services, vous pouvez contacter l'agence :

PRESENCE 30
Résidence Espace - Place de l'Aficion
30600 VAUVERT
Tél : 04 66 70 50 84

Ou encore vous adresser à :
Madame Simone Bassaget, référent local de l'association à Codognan
Tel : 04 66 35 01 02

ADMR Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

ADMR

Notre association est née le 26 Février 1976 à Vergèze et fait partie d'un réseau départemental ADMR du Gard créé en 1953.

Notre objectif est « **d'aider chacun à mieux vivre chez soi** ».

Une équipe de 4 bénévoles encadrent 60 salariés pour plusieurs types de services aux familles, personnes âgées et personnes handicapées, sur 19 communes entre Milhaud et Le Grau du Roi, dont Aigues Mortes, Aigues Vives, Aimargues, Codognan, St Gilles, Uchaud, Vauvert, Vergèze…

Venez nous rencontrer dans notre Maison des Services :
11 Rue Neuve, à Roquemaure.

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00 ou contactez Myriam **04 66 51 43 87** pendant les horaires d'ouverture.

Amicale des donneurs de sang bénévoles

Contact : Amicale des donneurs de sang bénévoles de Vergèze Mus - Codognan 69 rue droite
30310 Vergèze
Tel : 04 66 35 18 36
Portable : 06 15 88 43 43

Les services de l'ADMR améliorent votre quotidien !

- Ménage / repassage
- Aide à la personne
- Petit bricolage
- Petit jardinage
- Téléassistance
- Garde de jour et de nuit

Exposition Biodiversité

C'est à l'initiative de Thym et Cigale que, les associations « Abeilles et biodiversité » de Nages et Solorgues, « Mouvement National de Lutte pour l'Environnement » et « Tortues Passion » de Vergèze ont proposé, aux élèves de l'école primaire, des interventions sur l'éducation à l'environnement au développement durable, à la biodiversité…

Les enfants et les adultes ont pu feuilleter de magnifiques livres sur la nature et regarder avec intérêt les panneaux d'exposition prêtés par la B.D.P. - Les dessins décorant la salle avaient été réalisés dans les classes de l'école primaire.

Les Plasticades « Petites histoires des ARTS »

Du vendredi 7 au mardi 11 mai, à Mus, les enfants des écoles maternelles et primaires des villages d'Aigues-Vives, Codognan, Gallargues, Mus, Uchaud et Vergèze ont exposé leurs « œuvres ».

Dans chaque école, les enseignants permettent aux enfants de faire éclore leurs talents artistiques et l'exposition de toutes ces « œuvres » n'en est que plus enrichissante.

École Primaire « Les Cèdres »

Cette année, le projet théâtre a été présenté par deux classes : les élèves de CE1/CE2 de Sophie Michel et ceux de CE2 de Jessy François. Deux pièces tout à fait différentes dans leur style et leur mise en scène et pourtant avec un point commun : chacune nous ouvrait vers une réflexion sur nous-mêmes.

« Les petites bêtes » des CE1/CE2 nous donnaient des leçons de vie sur notre jugement et notre comportement vis-à-vis des autres.

« L'ombre capricieuse » des CE2 nous montrait qu'il était important de se réconcilier avec toutes les facettes de soi-même, pour se sentir bien.

Ce spectacle a été apprécié par les spectateurs, les familles des enfants et a régalé toute la salle. La soirée s'est terminée par un pot convivial.

Les petits comédiens des Cèdres n'ont pas fini leur tournée : une deuxième représentation du spectacle est donnée début juin, cette fois devant toute l'école. On y prend goût...

Kermesse de l'école, le mardi 22 juin à partir de 18h00.

École maternelle « Les p'tits loups »

Au mois d'avril, les enfants des classes d'Isabelle et d'Alexandra ont eu la chance de participer à l'intervention de l'association : **« comme un poisson sans eau »** informant des dangers de l'eau, présentant divers équipements de sécurité, et expliquant les 2 modes de respiration.

Intervention de l'association : **« comme un poisson sans eau »**

Le Carnaval a été un moment très sympathique où petits et grands ont été ravis.

Les plasticades (classe d'Isabelle), ont, une fois de plus été un moment merveilleux, où l'on a pu admirer les productions des enfants.

Le 1er juin, sortie scolaire au Pont du Gard, pour les deux classes de moyens-grands, afin de découvrir le site, visiter la ludothèque et faire une grande balade autour du pont, notre patrimoine régional.

Le 4 juin, les classes des petits et des petits / moyens visitent la ferme de Fressac, dans les Cévennes, pour jouer avec les petits chevreaux, leur donner le biberon, traire les chèvres et fabriquer des pélardons.

Le vendredi 25 juin, à partir de 17h30, nous vous invitons à participer à la fête de l'école, afin de tous nous rencontrer dans une ambiance festive qui clôturera cette année scolaire.

Crèche « Les p'tits lapins »

La crèche, un lieu de rencontre avant tout. L'équipe met en œuvre une pédagogie vivante qui suscite la curiosité et qui permet d'explorer et de s'ouvrir sur le monde. C'est dans ce sens que différents projets ont vu le jour cette année :

- Rencontre avec la maison de retraite de Vergèze (projet « d'un bout de vie à l'autre »).
- Projet d'exploration de la terre et de l'argile : constitution d'un atelier particulier à la crèche : lien avec le centre de loisirs de Vergèze, lien avec le métier d'art (visite et atelier à la poterie d'art de Gallargues-le-Montueux) ;
- Projets particuliers autour du livre (médiathèque de Uchaud) / valises prêt DLL en lien avec Yvette Robert / Kamishibaî et théâtre d'histoires ;
- Création d'un spectacle « La chasse à l'ours ! » avec les autres crèches et jeu dans le théâtre de Vergèze ;

Création de plusieurs spectacles à la crèche par l'équipe ;

Mise en place d'un échange avec la boulangerie de Codognan, qui nous fait bénéficier de son savoir-faire sur la fabrication du pain ;

Visite chez les pompiers, visite des camions et tenue de la lance à eau !

Et puis il y a tous les moments de vie à la crèche, propositions et aménagements différents en fonction des thèmes du moment, des saisons, des besoins des enfants.

La crèche, c'est donc un lieu de vie et de rencontre essentiel toujours tourné vers l'avenir et l'ouverture.

Créche « Les p'tits lapins »
Structure d'accueil petite enfance
467, route de Vergèze
30 920 Codognan.
Tel : 04 66 35 00 31
E-mail : creche.codognan@ccrvv.fr
Ouverture du lieu : de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Tennis de table : Antoine Hachard
Regards vers les jeux olympiques 2016

Nul n'est prophète en son pays, mais tout permet de penser qu'un jeune Codognanais d'adoption fera mentir cet adage. A la suite d'une mutation professionnelle ses parents ont choisi de s'installer en 2007 dans notre commune avec leurs deux fils sportifs émérites et étudiants brillants.

Le cadet « Antoine » est né le 6 mars 1994, a suivi dès son plus jeune âge la voie tracée par son frère Clément qui entraîne aujourd'hui les jeunes de l'école de football du village. A son contact, il a découvert, à l'âge de 7 ans, le tennis de table au sein du club parisien du Kremlin-Bicêtre. Après les premières compétitions départementales et régionales son aptitude lui a permis de faire partie du groupe France détection. Un véritable parcours du combattant débute alors pour lui. Les stages se succèdent opérant une sélection implacable. A douze ans, il faut du caractère, du talent et un soutien familial inconditionnel. Ce jeune espoir manifeste la volonté de réussir sacrifiant ses loisirs pour se consacrer à un entraînement intensif accompagné par un environnement efficient.

Première étape importante de sa jeune carrière, il entre au pôle France à Nantes où il est coupé de sa famille qui vient de s'installer à Codognan.

Nouveau palier significatif de sa réussite, il intègre l'INSEP « Institut National des Sports et de l'Education Physique » (à Vincennes) menant de pair sport et étude en classe de seconde. Dans le même temps, il est licencié à l'association sportive des pongistes Nîmois avec laquelle il dispute les championnats de national « 1 ».

Membre de l'équipe de France juniors, il participe aux compétitions internationales : c'est ainsi qu'il sillonne le monde : Japon, Chine, Roumanie, Portugal, Espagne, Grande-Bretagne et récemment la Hongrie, la Suède et l'Italie.

Il est vrai qu'à l'INSEP un encadrement efficace propulse ses meilleurs éléments vers les compétitions mondiales.

Antoine a dans sa ligne de mire les jeux olympiques qui se dérouleront en 2016 à Rio.

Objectif ambitieux mais qu'il va s'évertuer d'atteindre par le travail qu'il effectue et les dispositions naturelles qui sont les siennes. Il pourrait alors faire briller les couleurs de la France dans le droit chemin de ses illustres prédécesseurs que sont Secretin et plus près de nous Gatien. Le sport si haut soit-il n'occulte pas pour autant la culture et le baccalauréat qui se profile à l'horizon et prend place au rang des priorités.

Remise de médaille : Henri Arcaro

La cérémonie commémorative du 19 mars, organisée par la FNACA de Vauvert, a été suivie par un public composé de personnes voulant rendre hommage, à la hauteur des sacrifices de nombreux anciens combattants d'Algérie, du Maroc, deTunisie. Après le dépôt des gerbes par le Président du Comité de la FNACA, Michel Ranc, Jean Pierre Saurel, 1er adjoint au Maire de Vauvert, Jean Denat, vice Président du Conseil Général, et la gendarmerie représentée par le chef d'Escadron, Mr Lointier et le Major Fontaine, notre ami Henri Arcaro, a été décoré de la médaille du combattant, en présence de ses amis de Codognan, Jacky d'Angelo, Karl Laurent, Henri Meyrueix, Jean Audoyer, Jean Paul Ferrier et en compagnie de Mr Grasset, secrétaire du Comité Inter Communal.

Quelques décisions du conseil municipal en 1910

Quand les troupeaux de moutons faisaient partie du paysage et que le facteur passait deux fois par jour, y compris le dimanche.

N° 687 : Taxe de dépaissance. Le conseil décide de porter à 50 centimes par tête et par an la taxe de dépaissance des bêtes à laine.

Sur la demande du facteur, le conseil, vu le peu d'importance qu'a, le dimanche et les jours fériés, le courrier de 5 heures du soir, décide de demander à l'administration supérieure de vouloir bien supprimer le susdit courrier, les dimanches et les jours fériés.

N° 693 : Demande de suppression du courrier de 5 heures du soir les dimanches et jours fériés.

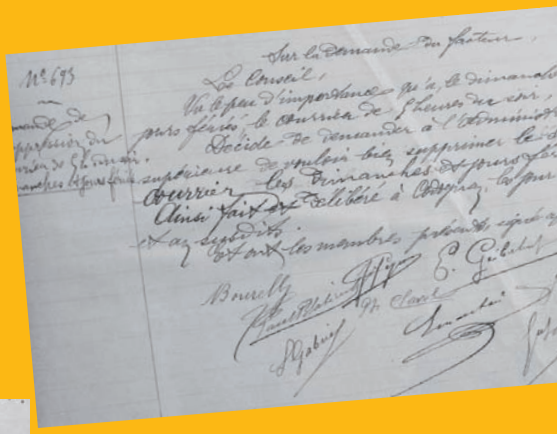

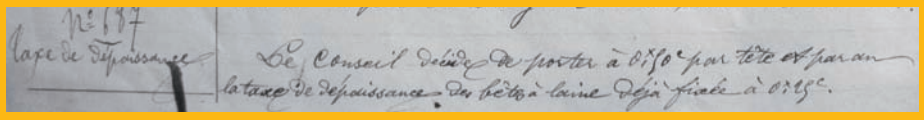
N° 687
Taxe de Dépaissance
Le Conseil décide de porter à 0f50c par tête et par an la taxe de dépaissance des bêtes à laine déjà fixée à 0f25c.

Nouvelles Installations

La Chambre de Codo

Chambre d'hôte avec piscine
chez Pascal Cottereau
et Danièle Miodon
137, chemin du Canal
30920 Codognan
Tél : 09.60.51.46.51 ou 06.23.14.51.24
ou 06.16.28.28.40
http://chambre-de-codo.fr

A.E.C.J.

Éléctricité générale, Dépannage, Rénovation

Cristophe Julien

205, rue des mas
30920 Codognan

Portable : 06 76 66 47 00

LE POTAGER DE FRANCE

France Carbonnel
fruits & légumes
Petite épicerie - Boissons fraîches

54, Rue de la Place - 30920 Codognan
Tel : 06 77 50 02 50
Ouvert tous les jours de :
8h00 - 12h30 et 17h00 - 19h30
Dimanche de 8h00 à 12h30

Une esthéticienne à domicile

Pour une fusion de la beauté intérieure et extérieure
Depuis quelques semaines,un nouveau service dans la commune :

" Nancy, l'esthétique autrement "

Nancy vous propose des soins du visage, du corps, des massages, des épilations naturelles au sucre pour un bien être du corps mais aussi de l'esprit.

Contactez-la au 06 43 22 87 34

INFOS 2010 PRATIQUES

MAIRIE : secrétariat ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.
Tel : 04 66 35 03 07 - Télécopie : 04 66 35 02 03
E-mail : mairie.codognan@wanadoo.fr

BIBLIOTHEQUE
Adulte : mercredi de 15h30 à 17h30 et vendredi de 15h30 à 17h00
Enfant : mercredi de 10h30 à 11h45 et 16h30 à 17h45 et vendredi de 16h30 à 17h45

CRÈCHE « LES P'TITS LAPINS »
Structure d'accueil petite enfance
467, route de Vergèze
Tel : 04 66 35 00 31
E-mail : creche.codognan@ccrvv.fr
Ouverture du lieu : de 7h30 à 18h30

ECOLE MATERNELLE
Directrice Mme Loyer : 04 66 71 57 11

ECOLE PRIMAIRE
Directrice Mme Bucchi : 04 66 35 23 79

ASSISTANTE SOCIALE
En mairie tous les 2ème vendredi du mois sur RDV au 04 66 73 10 50

MUTUALITE AGRICOLE
Permanence téléphonique : 04 66 80 87 82

LA POSTE
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et samedi de 9h00 à 12h00
Dernière levée : 15h00 du lundi au vendredi et 11h00 le samedi
Tel : 04 66 35 08 14

CONCILIATEUR DE JUSTICE
Maison de la Justice et du Droit à Vauvert sur RDV : 04 66 88 88 40

MEDECINE GENERALE
Docteur Michel Amouyal : 04 66 73 71 50
Docteur Nicole Ferrier : 04 66 73 71 50
Docteur Alain Pouzancre : 04 66 73 71 50
Docteur David Costa : 04 66 73 71 50

INFIRMIERS
Mme Françoise Bondono : 04 66 35 47 45
Mme Christiane Deubel : 04 66 35 36 24
Mr Alain Filippi : 04 66 51 95 34 ou 06 77 90 55 09

PSYCHANALYSTE
Antoine Viens- 256 rue de Vergèze - 04 66 88 18 39

PEDICURE - PODOLOGUE
Bernard Orengo - 256 rue de Vergèze - 04 66 73 39 15

KINESITHERAPIE - MASSAGE
Jean-Claude Arancet - 64 rue de la Mairie
04 66 35 09 93
Elodie Pappalardo et
Claire Delannoy - 256 rue de Vergèze
04 66 35 70 10

DENTISTES
Docteurs Marie-Claude Juve-Kriz et Valérie Juve-Levy
256 rue de Vergèze - 04 66 35 27 25

PHARMACIE
Florence Cicorelli - 256 rue de Vergèze - 04 66 73 70 70

LABORATOIRE D'ANALYSE (VERGEZE)
Philippe Roussel : 04 66 35 36 89

CODO TAXI - TRANSPORT DE MALADES ASSIS
Luc Coulomb : 04 66 35 07 70

CORRESPONDANT MIDI LIBRE
François Lelievre : 06 32 32 33 98

S.D.E.I.
Clientèle : 0 810 363 363
Urgence : 0 810 863 863

E.D.F
Clientèle : 0 810 030 810
Dépannage : 0 810 009 234

G.D.F
Urgence : 04 66 26 25 24

GENDARMERIE
Tel : 17 ou 04 66 88 00 15

POLICE MUNICIPALE
Mr Bour : 06 08 89 40 30

NUMERO D'URGENCES
POMPIERS : 18 ou 04 66 35 80 40
SAMU : 15
MEDECIN DE GARDE : 15 ou 18

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONY-VISTRE-VIDOURLE
tel : 04 66 35 55 55